

premières instructions. Il demanda ensuite par ordre de sa Cour, & par forme de préalable, I. *Que la Rive méridionale du Fleuve de Saint Laurent, ensemble les Lacs qui se déchargent dans ce Fleuve, fussent abandonnés à la France.* II. *Qu'on lui abandonnât pareillement une étendue de vingt lieues de pays le long de la Baye de Fundi.* III. *Qu'on lui cédât en outre la possession du territoire situé entre les rivières de l'Ohio & d'Oubecho.*

Ces demandes, que l'Angleterre trouva inacceptables, aboutirent à une discussion infructueuse. Le Duc de Mirepoix présenta dans ces circonstances, un Mémoire fort étendu, où les prétentions de sa Cour, tant sur le continent de l'*Amérique - Septentrionale*, que sur les Isles en dispute, étoient traitées avec beaucoup de détail. L'Angleterre y répondit de son côté, par un Mémoire qui les réfutoit article par article, & qui servoit à justifier, en même-tems, le projet de Convention proposé de sa part. Les négociations en étoient à ce point, lorsqu'elles furent rompues tout-à-coup par la retraite du Duc de Mirepoix, qui partit pour retourner en France.

L'Angleterre a donné les assurances les plus sincères de ces dispositions pacifiques, sans s'écarter de l'attention qu'elle devoit avoir à ne pas risquer les droits & les possessions de sa Couronne, non plus que la sûreté de ses peuples. Dans le même-tems que le *Traité d'Aix-la-Chapelle* venoit d'être signé, & que les Commissaires des deux Couronnes ouvroient leurs conférences à *Paris*, l'Angleterre fut informée que les François érigeoient trois Forts dans la *Nouvelle - Ecosse*; qu'ils s'y renforçoient, & que leurs préparatifs mettoient en danger l'établissement des